

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 novembre 2019.

## Communiqué de presse

## La préfecture dément les fausses informations diffusées actuellement sur le droit au séjour des étrangers

Depuis deux jours, de nombreux ressortissants haïtiens se présentent en préfecture en raison d'une rumeur diffusée sur les réseaux sociaux à propos d'une prétendue évolution des conditions de délivrance de titres de séjour.

La préfecture de la Martinique dément ces fausses informations et demande à chacun de ne pas les propager. Les conditions réglementaires du droit au séjour, du regroupement familial et de la demande d'asile n'ont pas été modifiées récemment. Toutes les informations à jour relatives au séjour, au regroupement familial et à l'asile sont disponibles dans la rubrique *Étrangers* du site https://www.service-public.fr

La qualité de l'accueil des ressortissants étrangers dans ses services constitue une priorité pour la préfecture de Martinique qui a inauguré en septembre 2019 un espace d'accueil élargi et un guichet spécifique pour les demandeurs d'asile.



ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr